

Mémoire déposé dans le cadre de la consultation sur le Projet de renouvellement de l'autorisation ministérielle de Glencore pour la Fonderie Horne

Originaire de 53-54, j'habite à Rouyn-Noranda depuis 53-54. Après mes études au Cégep de l'Abitibi-Témiscamingue et à l'Université du Québec en Abitibi-Témiscamingue, j'ai eu le désir de continuer à m'impliquer au sein de cette communauté. J'ai choisi de m'établir à Rouyn-Noranda car on m'a assuré que je pourrais y planter mes racines, y fonder une famille dans une ville culturellement stimulante. On m'a promis un environnement sain, loin de la pollution des grands centres urbains. J'ai travaillé près de cinq ans dans le quartier Notre-Dame.

Après l'étude de biosurveillance de 2018, j'ai eu vent des enjeux entourant la qualité de l'air à Rouyn-Noranda. J'ai cru naïvement que nos préoccupations seraient entendues et des actions concrètes seraient mises en place rapidement. Après tout, il n'y a aucun compromis à faire avec la santé d'une population, n'est-ce pas ? J'ai été naïve.

Cet été, je me suis sentie trahie en apprenant qu'en vivant à Rouyn-Noranda, nous sommes plus à risque de développer des cancers et que nos enfants peuvent naître de façon prématurée et être de petit poids les rendant plus vulnérables. En sachant cela, comment puis-je penser mettre un enfant au monde à Rouyn-Noranda?

Aujourd'hui, je suis indignée. En vivant à Rouyn-Noranda, mes concitoyen-ne-s et moi n'avons pas droit à la même qualité de l'air qu'ailleurs au Québec. Je suis en colère qu'un gouvernement laisse une entreprise reconnue comme criminelle¹ dicter sa loi. Pendant ce temps, la Santé Publique du Québec nous dit que l'anxiété est le réel problème à Rouyn-Noranda. Mais le problème à Rouyn-Noranda, ce n'est pas l'anxiété, mais bien l'arsenic et autres métaux lourds qui empoisonnent la population depuis des générations.

¹ IRIS, 2022 repéré à : <https://iris-recherche.qc.ca/blogue/etat-finances-publiques-et-secteur-public/glencore-et-la-fonderie-horne-un-enfer-sanitaire-et-fiscal-1/>

Ce sont les raisons pour lesquelles je sou mets, dans le présent mémoire, mes demandes visant d'abord la protection de la santé de la population de Rouyn-Noranda :

- L'atteinte de la cible intermédiaire de concentration annuelle de 15 ng/m³ d'arsenic dans l'air d'ici un an. Considérant qu'il s'agit de la seule cible sécuritaire pour les populations vivant à proximité de la fonderie.
- Toujours concernant l'arsenic : l'atteinte de la norme provinciale de 3 ng/m³ par la Fonderie Horne au plus tard d'ici cinq ans. Nous avons droit à la même qualité d'air que partout ailleurs au Québec. C'est une question de santé et de justice.
- L'atteinte des normes provinciales pour les autres métaux (plomb, cadmium, nickel) dès la première année de l'autorisation ministérielle.
- Que des cibles maximales aux 8 heures soient identifiées par la santé publique. Une moyenne journalière cache des pics, il faut des mesures tous les jours et aux périodes concernées.
- La décontamination des sols dans tous les secteurs contaminés d'ici 1 an. Si les normes de la qualité de l'air sont respectées à l'avenir, il s'agira des derniers travaux de ce genre pour l'entreprise.
- L'ajout de stations de mesures de la qualité de l'air sur tout le tour de la Fonderie (360 degrés) avec des mesures journalières.
- La surveillance de tous les métaux et contaminants au potentiel cancérigène ou nocif pour la santé (entre autres : arsenic, plomb, cadmium, nickel, particules fines, antimoine, chrome, etc.)
- Le suivi des particules fines (PM_{2,5}) afin de s'assurer du respect des normes.
- Des études de bio surveillance de suivi pour l'exposition aux métaux et contaminants.
- L'accès public et gratuit aux données d'échantillonnage environnemental de la fonderie Horne de Glencore.

Enfin, je dénonce la stratégie de division du Gouvernement du Québec. Ce n'est pas à la population de Rouyn-Noranda de déterminer à quel point elle accepte d'être polluée afin de préserver des emplois. Le Gouvernement du Québec doit exiger que la fonderie Horne de Glencore respecte les normes provinciales et offrir son aide aux travailleurs-euses et au reste de la communauté de Rouyn-Noranda qui pourraient être impacté-e-s. Le rôle d'un gouvernement est de protéger sa population pour la santé de toutes et tous, et non les profits de quelques-uns.

53-54

53-54, Rouyn-Noranda
Québec (Canada) 53-54